

RÉSERVATION

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

- Pour la réservation d'un **emplacement camping** : 80 € d'acompte + frais de réservation + les frais d'assurance annulation et interruption (facultative) + option Flex (facultative).
- Pour la réservation d'un **hébergement** : 30 % du tarif de la location + frais de réservation + assurance annulation et interruption (facultative) + option Flex (facultative).
- Pour la réservation d'un **week-end** : la totalité + 10 € de frais de réservation + les frais d'assurance annulation et interruption (facultative) + option Flex (facultative).

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Note : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire ou CCP, mandat postal, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), ou par carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + cryptogramme) pour les réservations, téléphone ou internet.

Virement bancaire : noter les références de votre réservation afin de pouvoir attribuer le règlement à votre séjour.

La réception n'acceptera pas de chèques supérieurs à 50 €, à moins de 30 jours avant votre arrivée.

À savoir : les chèques vacances ne pourront pas être acceptés pour le paiement de la taxe de séjour lors du règlement du solde.

SOLDE DES SÉJOURS

Le règlement du solde s'effectue comme suit :

- pour les locations et emplacements : intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée.*

*Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

Attention : vous ne recevrez aucun rappel de règlement. À réception de votre règlement du solde, nous vous ferons parvenir le bon de séjour. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

TARIFS

Ils comprennent :

- la location de l'emplacement ou de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture en gaz et électricité pour les hébergements,
- l'accès à l'espace aquatique (réservé exclusivement à la clientèle du camping), aux aires de jeux, aux sanitaires communs, certaines activités...

Ils ne comprennent pas :

- les frais de réservation,
- l'assurance annulation et interruption,
- la TAXE DE SÉJOUR (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),
- les suppléments tels que : les animaux, certaines activités, la location de linge, le nettoyage de la location en fin de séjour, les locations diverses (vélos...),
- les forfaits wifi,
- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ÉTAT (200 € restitués lors du départ après

inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).

CAUTIONS POUR LES LOCATIONS

Une caution de 200 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état et en parfait état de propreté.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 24 h. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, vaisselle propre et essuyée...).

72 h avant votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un membre du personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et la caution vous sera restituée (en juillet/août).

DIVERS (Barbecue, espace aquatique, animaux, terrains de jeux, prise de vue...)

• Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.

- Les espaces aquatiques sont réservés à notre clientèle. L'accès est interdit aux visiteurs. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les animaux sont acceptés moyennant une redevance. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués/pucés et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits. Ils ne doivent ni être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Un animal par emplacement est autorisé (les animaux ne sont pas admis dans les locatifs).
- Les ballons type "foot cuir" sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.
- Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de notre camping. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.
- Le camping ne peut être tenu pour responsable des gênes occasionnées par les animaux ou insectes sauvages.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Piscine : **les shorts de bain sont formellement interdits**, le port du maillot de bain est obligatoire. Il est formellement interdit de boire ou de fumer dans l'enceinte de la piscine, sous peine d'expulsion du camping.
- Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23 h et 7 h du matin (les portes d'accès sont fermées entre ces horaires). L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23 h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

ARRIVÉE RETARDÉE - DÉPART ANTICIPÉ

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégralité au camping.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION CAMPEZ-COUVERT (facultative)

Aucun remboursement des sommes versées ne sera possible si vous ne souscrivez pas au forfait Assurance annulation et interruption. Nous vous recommandons de souscrire la garantie assurance CAMPEZ-COUVERT d'un montant de :

- 4 % du montant de la réservation (15 € minimum) (hors frais de réservation et taxes de séjour).
- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée.

De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.
- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de réservation, taxes de séjour et franchise de 15 € / location).
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.
- **Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur www.campez-couvert.com**

OPTION FLEX (facultative)

L'option Flex vous assure le bénéfice d'un avoir immédiat, d'un montant correspondant à 90 % des sommes versées (hors option Flex et assurance annulation).

Conditions :

- Vous pouvez annuler au plus tard 72 h avant votre arrivée, vous n'aurez AUCUN motif ou justificatif à fournir ! Une fois passé ce délai, vous ne pouvez plus faire valoir l'option Flex. Pour en bénéficier, l'annulation doit concerner l'intégralité du séjour inclus dans la réservation.
- La demande d'annulation peut se faire via notre formulaire de contact, par mail à : infos@campingcoteplage.com, ou par téléphone au 02.51.58.86.58
- À l'issue de votre annulation, vous recevrez dans les 48 h, par mail la référence de votre bon d'achat, correspondant à 90 % du montant versé TTC (hors options Flex et assurances).

Conditions d'utilisation :

Ce bon d'achat est utilisable pour une prochaine réservation, à effectuer **uniquement au camping Côté Plage**.

- Ce bon d'achat contiendra un code, à renseigner lors de votre prochaine réservation, et la réduction s'appliquera automatiquement sur le montant total.
- Ce bon d'achat est valable 18 mois, à compter de la date d'arrivée de votre séjour initial. Il vous sera envoyé par mail dans les 48 h après la demande d'annulation de votre séjour.
- Il expirera à l'issue de la période de validité et ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé.
- Ce code de réduction est non-fractionnable et utilisable en une seule fois.
- Pas de minimum d'achats. Si la valeur de votre bon d'achat est supérieure à la valeur totale de votre nouveau dossier, vous ne pourrez pas obtenir d'avoir ni de remboursement du reliquat de votre bon.
- Ce bon d'achat est nominatif, il ne peut être utilisé qu'en faveur d'un dossier sur lequel figure au moins un des participants.
- Ce bon d'achat est non cumulatif avec une offre promotionnelle.
- En cas d'annulation au plus tard 72 h avant l'arrivée initiale, le client se verra remettre un bon d'achat d'une valeur correspondant à 90 % du montant TTC des sommes versées. Ce bon d'achat se substitue à tout autre remboursement et en l'acceptant le client ne pourra donc prétendre à des remboursements complémentaires en numéraire.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : « MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73, bd de Clichy - 75009 PARIS »